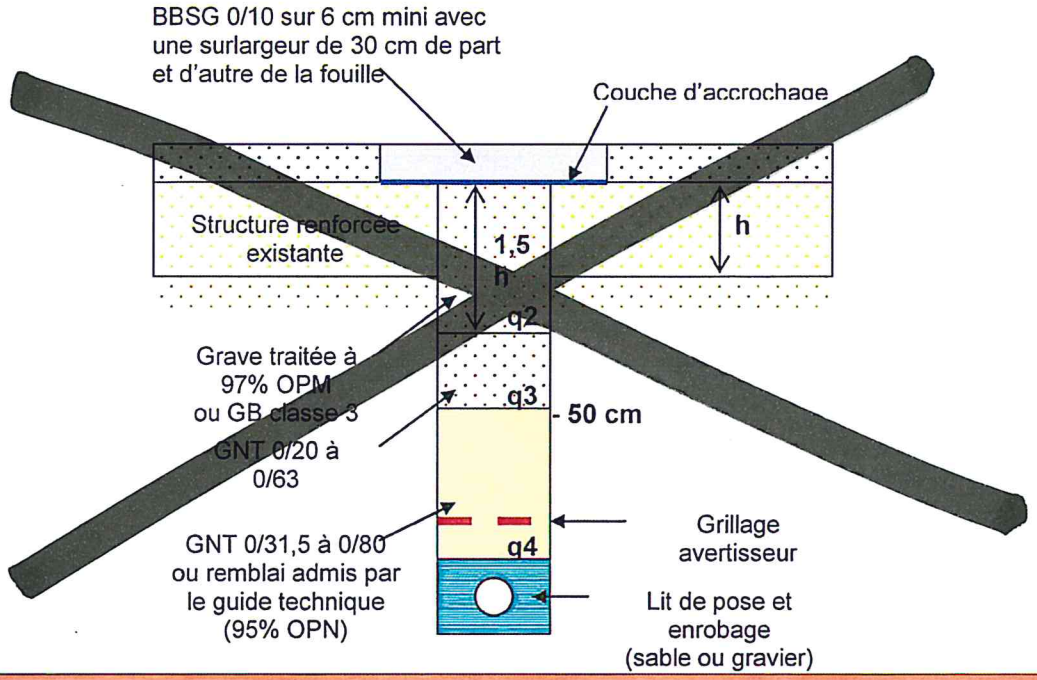
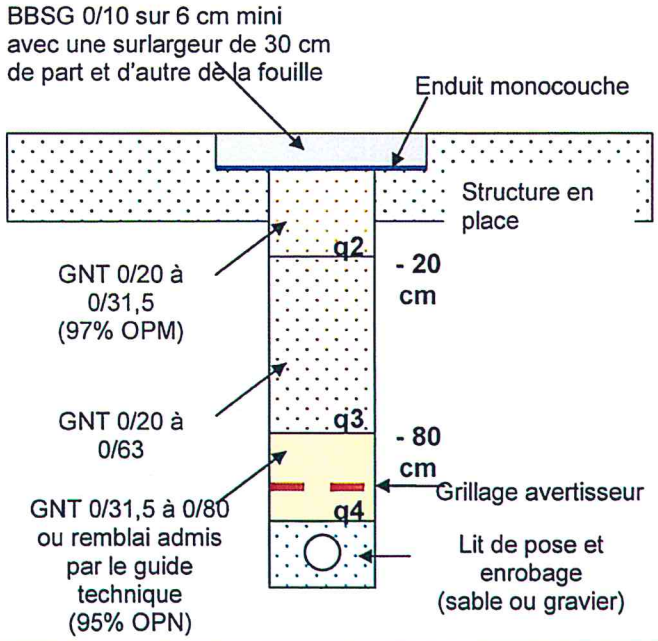
Annexe 12.2 – REFECTION DES TRANCHEES

SCHEMA TYPE N° 1
Tranchées sous chaussées rigides, semi-rigides ou bitumineuses épaisses



SCHEMA TYPE N° 2
Tranchées sous chaussées souples



Dans la mesure du possible, l'axe de la tranchée doit correspondre à l'axe de la voie de circulation ou dans l'axe du passage des poids lourds en cas de routes étroites.

Nota : *Ces schémas sont donnés à titre indicatif. Le gestionnaire se réserve la possibilité d'adapter les dispositions techniques de remblaiement de tranchées en fonction des particularités de l'opération. Les prescriptions techniques seront stipulées dans la permission de voirie que l'intervenant devra obtenir avant le démarrage des travaux.*